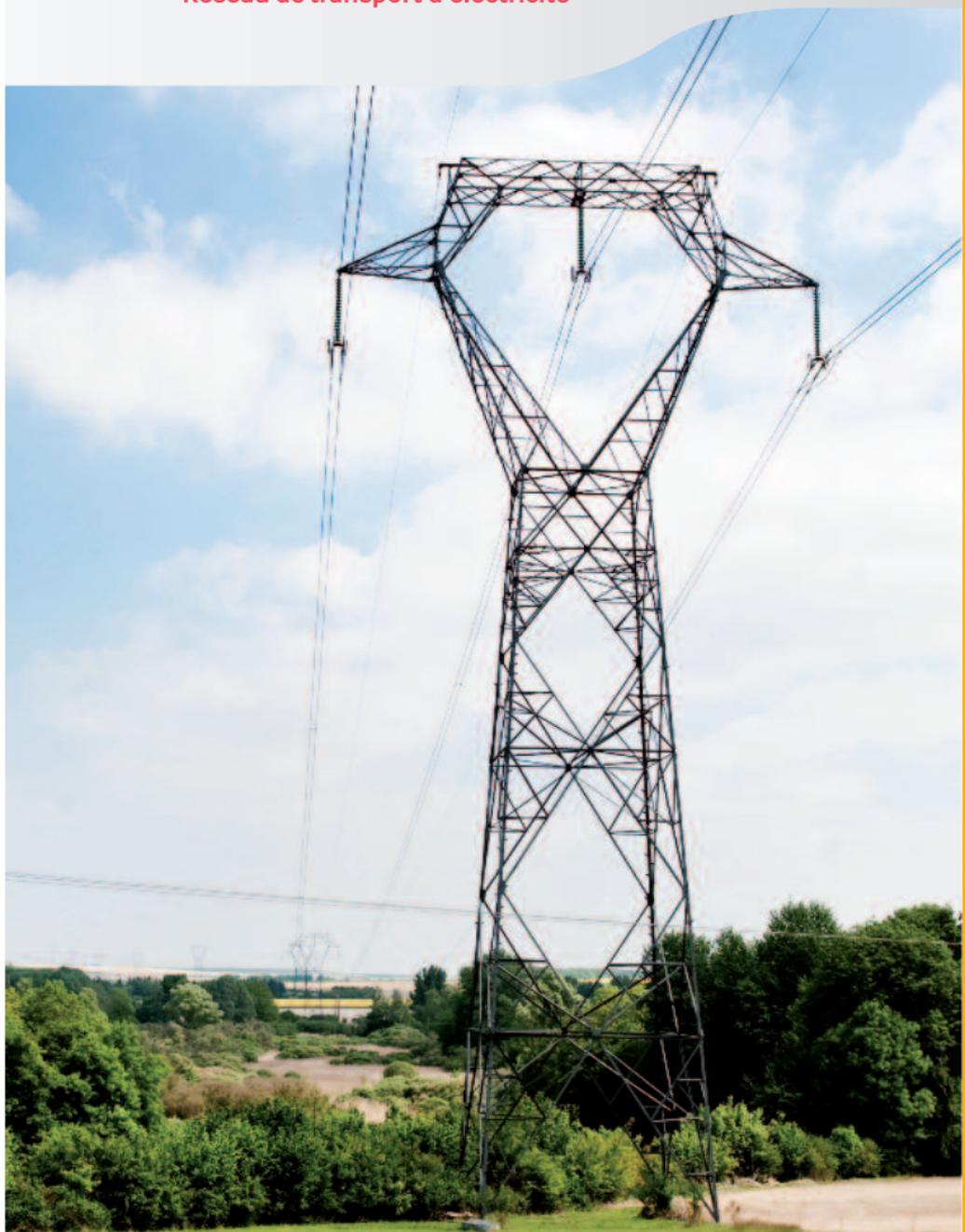


Rte

Réseau de transport d'électricité



NOUVEAU SERVICE
EN LIGNE

INFO TRAVAUX RTE

*Pour être prévenu des dates
de travaux RTE sur votre propriété*

Le nouveau service en ligne : **INFO TRAVAUX RTE**

Pour être prévenu des périodes d'intervention de RTE sur les pylônes présents sur votre propriété. **Quelques minutes suffisent pour vous inscrire.**

Comment faire ?

- 1 Créez tout d'abord votre compte (adresse email, mot de passe, civilités, coordonnées...) pour nous permettre de vous contacter.
- 2 Vous recevrez automatiquement un email sur votre messagerie vous permettant de valider votre inscription.
- 3 Enregistrez le numéro du ou des pylônes RTE ainsi que vos parcelles pour lesquels vous désirez être informés (voir plaque rouge sur chaque pylône).
- 4 Vous pourrez accéder à votre compte à tout moment et ainsi modifier vos informations personnelles ou vos pylônes d'information si besoin.
- 5 Ainsi, un mois avant le début des travaux au plus tard, vous recevrez un email pour vous informer des travaux d'élagage ou de peinture sur la ligne.

Trois grandes raisons amènent RTE ou ses prestataires à **pénétrer dans votre propriété**



Entretien de la végétation*

Des coupes et des élagages réguliers maintiennent la végétation à des distances de sécurité suffisantes des câbles électriques.



Peinture des pylônes*

La peinture préserve les pylônes de la corrosion et les rend visibles à proximité des aéroports.



Surveillance des installations*

RTE contrôle régulièrement l'état des matériels et s'assure de la conformité des ouvrages électriques.

** La fréquence de ces interventions est d'environ 3 à 5 ans (excepté la peinture qui a lieu approximativement tous les 10 ans)*

Comment être prévenu des dates d'intervention de RTE ?



RTE diffuse publiquement les dates prévisionnelles de ses travaux d'entretien. La communication de ces plannings suit plusieurs voies :

❖ LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE

Pour être prévenu des dates d'intervention au plus tôt, inscrivez-vous sur :

www.infotravaux.rte-france.com

❖ L'INFORMATION COLLECTIVE

- Affichage en mairie
- Avis par voie de presse

❖ LE DEPOT D'AVIS DE PASSAGE

- Les prestataires, chargés de la peinture des pylônes ou de l'égavage, passent pour informer les propriétaires des parcelles concernées, dès lors qu'il s'agit de propriétés closes. En cas d'absence, ils laissent un avis de passage afin de convenir d'un rendez-vous d'intervention.

❖ LES INSTITUTIONS

Communication du calendrier prévisionnel annuel départemental des travaux aux :

- chambres départementales d'agriculture
- représentants départementaux des propriétaires forestiers et sylviculteurs (ONF, Syndicat des forestiers privés).

Les engagements pour les travaux d'égavage

Ne faites pas les travaux vous-mêmes à proximité des lignes ! RTE fait réaliser les travaux d'entretien de la végétation par des professionnels spécialisés, formés aux risques électriques et s'engage à :

- Informer les propriétaires avant les travaux
- Nettoyer et remettre en état la zone de travaux.

LES ARBRES RESTENT VOTRE PROPRIÉTÉ

- RTE ne réalise pas :
 - le traitement sur place (façonnage, mise en stère),
 - l'élimination (broyage, dessouchage),
 - l'évacuation (troncs, branches).
- En revanche, RTE effectuera :
 - l'ébranchage des troncs,
 - le rangement des arbres abattus sur place,
 - le retrait de l'ensemble des autres déchets liés aux travaux.

LE FRUIT D'UN PARTENARIAT ANCIEN ET ACTIF

« Info travaux RTE » est issu d'un partenariat engagé depuis de nombreuses années entre RTE, l'APCA, la FFPF, ERDF, l'ONF, EDT, CNPF..., qui fait suite à la « Charte égavage » de 2006, laquelle fixe les engagements des partenaires concernant les travaux d'égavage de RTE.

Les missions des partenaires



RTE veille à la qualité de ses infrastructures et à une gestion optimale du flux d'électricité sur le réseau. RTE, société anonyme filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Elle est garante du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique.

www.rte-france.com



L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture est l'échelon national représentatif de l'ensemble des chambres d'agriculture. Les chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Les chambres d'agriculture défendent les intérêts du monde agricole et ont une mission de développement agricole.

www.chambres-agriculture.fr



La Fédération des Forestiers Privés de France représente et défend les propriétaires forestiers et la forêt privée auprès des pouvoirs publics français et européens, des partenaires de la filière forêt bois, et des organismes non gouvernementaux impliqués dans cette filière. Elle informe les propriétaires sur les questions politiques, juridiques et économiques, et leur donne les moyens de gérer leur forêt en acteurs économiques avertis.

www.foretpriveefrancaise.com

Sous les lignes, cultivez la prudence

Les lignes aériennes de transport d'électricité sont dimensionnées de façon à respecter les distances réglementaires de sécurité, quelle que soit la position des conducteurs. Moyennant le respect de ces distances, les activités normales peuvent être poursuivies, notamment agricoles et forestières, au voisinage des lignes électriques.

Bien entendu, elles ne sauraient dispenser de l'application de précautions élémentaires lors de l'utilisation d'engins de grandes hauteurs, lors de la manipulation d'objets ou de matériaux de grandes dimensions et lors de la pratique d'un loisir (pêche, cerf-volant...). En haute tension, il n'est pas nécessaire de toucher la ligne électrique pour entraîner un contact fatal. Pour éviter tout risque, il faut

donc rester à la distance réglementaire de 5 mètres de la ligne.

Toutes les explications sur :

www.sousleslignes-prudence.com

